Image not found or type unknown

Statut de la vitrine d'un local commercial

Par **ysathor**, le **05/12/2015** à **14:51**

je suis sur le point de signer un bail commercial pour une activité de professionnel de santé, local situé en rez de chaussée et composé de 2 pièces éclairées par la vitrine de façade (vitrine qui comprend toute la façade du local y compris la porte d'entrée également vitrée) .
Je voudrais connaître le statut de cette façade qui n'est pas isolée : pas de double vitrage et qui dispose d'un trou pour la ventilation. Il n'y a pas non plus de rideau ou volet pour la sécurisation du lieu.
Si je veux refaire cette façade vitrée avec isolation thermique (double vitrage), clim réversible et volet ou grille pour la sécurisation
je suppose que la copropriété doit donner son accord ? mais si je n'ai pas la certitude de cet accord dois-je signer ?
Et les dépenses seraient-elles entièrement à ma charge ou cela relève -t-il pour partie des charges dues par le propriétaire ?
Je vous remercie vivement pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés